

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE
<b>Responsable de pôle "Offre de soins de premier recours et du développement des projets stratégiques de Ma Santé 2022" (H/F)</b>
Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup> : FPESCS01 et FPESCS06
Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Santé
Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : Administrateur (trice) de Santé
Niveau d'emploi : Cadre A Corps : AAE / IASS Niveau : 8 à 9 CCN Groupe RIFSEEP : 2

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE
Site : Siège site Lyon <input checked="" type="checkbox"/> Siège site Clermont-Ferrand <input type="checkbox"/> Délégation territoriale <input type="checkbox"/> Site à préciser :
Direction : Direction de l'offre de soins
Pôle : Premier recours

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION
<b>Enjeux / missions du service d'affectation (7) :</b> <p>D'une manière générale, ce pôle a pour mission la <b>définition de la stratégie de lutte contre la désertification médicale</b> ayant pour objectif d'<b>enrayer les inégalités d'accès aux soins</b>. Pour ce faire, le pôle œuvre sur la déclinaison de nombreuses mesures d'aide à l'installation des professionnels de santé mais également apporte un soutien d'aide à la structuration des professionnels de santé sur le territoire.</p> <p>Il a pour mission de définir la stratégie et l'organisation du premier recours en adéquation avec le Projet Régional de Santé (PRS).</p> <p>Le pôle a en charge la stratégie régionale de premier recours et l'organisation des soins ambulatoires qui sont déployés dans le cadre des mesures de Ma Santé 2022 et plus particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du plan d'accès aux soins mis en place par la Ministre.</p> <p>En effet, le national <b>consacre de plus en plus de moyens au premier recours</b>, la démographie médicale nous impose de redoubler d'efforts. Ma Santé 2022, lancée en septembre 2018 est venue donner un nouvel élan au plan d'accès aux soins en <b>accélérant le déploiement de certains outils et en donnant aux ARS des leviers supplémentaires que nous devons déployer et adapter continuellement aux problématiques de terrain</b>. On le sait les enjeux de demain ne sont plus uniquement l'organisation de l'hôpital mais bien la structuration du premier recours qui anime les chantiers du niveau national et les négociations avec les professionnels de santé. <b>Trouver toujours de nouvelles alternatives</b> et répondre encore et encore aux enjeux d'égalité d'accès aux soins pour la population.</p> <p>Dans cette dynamique insufflée par le niveau national, le pôle se charge d'encourager les dynamiques et leviers sur la région:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Définition des zones fragiles en terme de démographie médicale</li></ul>

- Accompagnement à la structuration en exercices coordonnés (maisons de santé, centres de santé)
- Déploiement des communautés professionnelles de santé
- Promotion des dispositifs d'aides incitatifs et nouvelles modalités d'exercices
- Définition des politiques de transports sanitaires, permanence des soins ou encore des réseaux de santé...

Il sera aussi chargé d'assurer, en terme de cohérence, la **gradation de l'accès aux soins** avec la mise en place des hôpitaux de proximité.

Effectif de l'unité : 9

## DESCRIPTION DU POSTE

Le responsable de pôle se charge de la **définition de la politique et de la stratégie des soins de premier recours**, il s'assure de **la bonne déclinaison des orientations nationales sur le plan territorial** mais est également **force de proposition** sur des actions / engagements permettant d'enrayer les inégalités d'accès aux soins dans une région atypique avec une typologie de territoire alliant de forte zones urbaines, des zones rurales très prononcées et des zones de montagne qui ne permettent pas d'appréhender une réponse identique en terme d'organisation des soins de premier recours.

Le responsable de pôle assure l'**encadrement des 9 agents** (7 cadres A et 2 agents de catégorie B) afin de répondre à l'ensemble des missions qui a été confié au pôle.

Il fait également **l'interface avec le niveau national** avec lequel il a des **liens privilégiés**. En effet, il apportera au-delà de son **expertise sur le premier recours** une **réelle contribution aux travaux du national**. En effet, les enjeux d'aujourd'hui ne sont plus uniquement l'organisation hospitalière mais bien la structuration de l'offre de soins de premier recours (accès aux médecins traitants, parcours de soins dont la porte d'entrée doit rester le médecin généraliste).

De part sa connaissance des acteurs du premier recours, ses compétences et la typologie de la région hétérogène, la **région Auvergne-Rhône-Alpes reste en la matière un exemple et un laboratoire d'expérience pour le national**.

Le responsable de pôle, compétent dans le champ du premier recours apportera son expertise et sera force de proposition pour sa hiérarchie (directrice déléguée et directeur de l'offre de soins) permettant d'apporter à la direction générale l'ensemble des éléments permettant les prises de décision dans le champ du premier recours.

Il sera également un **appui important du directeur délégué** et pourra être amené à représenter la direction dans le cadre de réunions et rencontres avec les partenaires.

De plus, le responsable de pôle s'assurera **d'animer la filière** et de faire l'interface avec les responsables de l'offre de soins de premier recours des délégations départementales afin de **s'assurer de la bonne appropriation et déclinaison des mesures déployées dans le champ du premier recours**.

**Management :** Stratégique  Coordination  Proximité

**Nombre de personnes à encadrer :** 9 (7 cadres A et 2 agents de catégorie B)

### Activités principales (8) :

Le responsable anime, coordonne et supervise l'organisation des travaux et la gestion des personnels du pôle "premier recours" et des délégations départementales afin de garantir la qualité du service rendu des agents placés sous sa responsabilité.

A ce titre, il:

- Définit et concourt à l'**élaboration de la stratégie de premier recours** en étant force de proposition et en faisant remonter, pour l'activité dont il est responsable, des éléments et informations permettant les prises de décisions,
- Décline la stratégie définie en amont en **objectifs opérationnels** et en actions pour son équipe comme pour les référents en délégations départementales,
- Pilote **la feuille de route** premier recours et assure le reporting.
- Anime et coordonne l'équipe du pôle constituée de 9 agents (cadres intermédiaires),

- **Représente l'agence** dans les réunions et les échanges avec les partenaires mais également au ministère de la santé,
- Apporte son **expertise au niveau national** en **contribuant aux travaux** déclinés ensuite en région,
- Participe aux **échanges et relations politiques avec les élus** (associations de maires de France, élus de montagne...)
- **Anime les réunions avec les acteurs** et partenaires du premier recours (URPS, ordres professionnels, représentants des facultés de médecine, assurance maladie, conseil régional, préfecture de région...)
- **Encadre et supervise les activités** des agents du pôle (rédaction de cahier des charges, politique des transports sanitaires, accompagnement des CPTS, définition de la politique d'accompagnement des professionnels de santé...)
- **Anime la filière premier recours avec les 12 délégations départementales** afin de s'assurer de la bonne appropriation et déclinaison des mesures déployées par le pôle premier recours.

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

#### Activités annexes (8)

- Partage et travaille la politique définit sur le premier recours avec la **thématique médecine d'urgences** (lien et articulation indispensable)
- Animer les réunions premier recours avec les partenaires (comité technique régional de l'accès aux soins) - 6 réunions par an.
- **Participe à des congrès** dans le cadre de l'expertise sur le champ du premier recours
- Formalise les temps d'échange avec les autres directions métiers dans le cadre de la **transversalité des missions**

#### Spécificités du poste / Contraintes (9)

Déplacements sur la région et réunions à des horaires tardifs compte tenu des échanges réguliers avec les professionnels de santé libéraux qui ne peuvent intervenir qu'en soirée.

#### Partenaires institutionnels (8)

##### Externes:

L'assurance maladie, les 10 URPS, le groupement des centres de santé, la fédération des MSP, la fédération des CPTS, l'union régionale des réseaux de santé, les élus, les conseils de l'ordre, les internes en médecine générale, les associations de permanence des soins,

##### Internes:

Les directions métiers de l'ARS, la DGOS et la DSS

**COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Réglementation des professionnels de santé		X		

**Savoir-Faire (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
ANIMER ET COORDONNER Capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS		X		
ARBITRER Capacité à formuler un jugement équilibré et impartial et à prendre une décision raisonnée et pertinente qui tient compte des tenants et des aboutissants d'une situation professionnelle	X			
AVOIR UNE VISION STRATEGIQUE ET ANTICIPATRICE Capacité à analyser la situation précédente et à la projeter dans l'avenir de façon à reconnaître les opportunités ou les risques afférents pour agir en conséquence	X			
CONDUIRE LE CHANGEMENT Capacité à programmer des actions de développement, de mobilisation et d'appropriation, dans le cadre de projets de transformation à plus ou moins grande échelle.		X		
DELEGUER Capacité à confier à un ou plusieurs agents tout ou partie d'une mission, dans un cadre préétabli, partagé et contrôlé. Peut contribuer au développement des compétences individuelles et collectives.		X		
DIRIGER PLUSIEURS SERVICES ET/OU CHAMPS D'ACTIVITE PLACES SOUS SA RESPONSABILIE Capacité à obtenir et à répartir les ressources matérielles, financières et humaines, à en organiser et optimiser la distribution, à coordonner le tout vers l'atteinte d'objectifs.	X			

**Savoir-Être (10)**

AVOIR LE SENS DE L'ECOUTE ET DU DIALOGUE Aptitude à être réceptif et attentif aux messages et sollicitations de ses interlocuteurs et pouvoir échanger de manière constructive
AVOIR LE SENS DE LA PEDAGOGIE Capacité à transmettre des connaissances, des pratiques professionnelles, des expériences contextuelles et des modes opérationnels, de manière structurée, en tenant compte du niveau de maîtrise et des qualités de son interlocuteur. Maîtriser les vecteurs pédagogiques (ex : par le discours, l'écrit, la démonstration...).
TRAVAILLER EN EQUIPE Capacité à s'inscrire et à décliner son activité dans un collectif de travail en témoignant d'une aptitude à partager des informations, à rechercher des solutions collectives, à trouver des compromis en respectant les différents intérêts, à fixer des objectifs communs et partagés

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

<b>Lien hiérarchique</b> : Directeur délégué "pilotage opérationnel, premier recours, professionnels de santé, parcours et pharmacie"
<b>Lien(s) fonctionnel(s)</b> : les délégations départementales